

MAIRIE D'UBRAYE

**Réunion du Conseil Municipal**

**Samedi 1 Février 2025**

**Relevé des principales décisions**

**Présents : Maire :** Claude Roustan **Adjt :** Gérard OCCELLI

**Conseillers :** Marie José Boinega, Christophe Rey, Damien Barral.

**Excusée :** Aurélia Munier (pouvoir à Claude Roustan)

**1-Projet de plan de financement de la salle communale** Le Maire fait part au conseil municipal du projet de plan de financement de la salle communale en l'état actuel de la situation : Etat 40% DETR – Conseil Régional 40% - Autofinancement 20%

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce plan**

**2-Adoption du taux des redevances de l'Agence de l'Eau :** Le Maire fait part au conseil municipal de l'instruction ministérielle relative à la réforme des agences de l'eau et la création de trois nouvelles redevances. Les taux applicables adoptés par le Conseil d'Administration de la REAAM au 1er janvier 2025 seront les suivants.  
Prix de l'eau potable : 1.6146€HT/m<sup>3</sup>-assainissement collectif :1.3453€HT/m<sup>3</sup>-  
Volumétrie du forfait :85m<sup>3</sup>

Redevances Agence de l'Eau : Prélèvement sur la ressource en eau : 0.19€HT/m<sup>3</sup>  
– consommation d'eau potable : 0.43€HT/m<sup>3</sup>-Performance des réseaux d'eau potable : 0.01€HT/m<sup>3</sup>-Performance des systèmes d'assainissement collectif : 0.01€HT/m<sup>3</sup>

**Le conseil municipal prend acte et émet un avis favorable à l'unanimité.**

**3-Préparation du Budget 2025 :**

Le Maire propose au conseil municipal de :

De ne pas augmenter en 2025 la base des taux d'imposition concernant les impôts locaux .

De ne pas augmenter la location des pâturages de « la ribe » et la location des terrains communaux à la société de chasse « la bernarde » : 250€

D'accorder les subventions aux conditions habituelles à :

L'ADMR : 500 €

Aux associations communales organisant des manifestations publiques et sous réserve de la fourniture de leur rapport financier annuel : 260 €

**Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable**

**4-Proposition de Conférence Estivale :** Le Maire informe le conseil municipal de la proposition de « Traces Editions » pour l'organisation d'une conférence estivale, dont le thème est à déterminer, au cours de l'été 2025, pour un montant de 240€

**Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

**5- Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la CCAPV :** Le Maire fait part au conseil municipal que le rapport de la CLECT doit être soumis à l'avis des conseils municipaux des communes adhérentes à la CCAPV. Celui-ci porte sur la compétence « exploitation et aménagement du domaine skiable du seignus d'Allos » transféré à la Commune d'Allos, à sa demande, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2024.

**Le conseil municipal à l'unanimité adopte le présent rapport**

**6- Délégué à la protection des données mutualisé (DPO):** Le Maire présente au conseil municipal deux propositions concernant le DPO, règlement européen sur la protection des données (RGPD) entré en application le 25 mai 2018, et désormais obligatoire pour les collectivités

Les centres de gestions 04 et 05 ont mis en place un service DPO Mutualisé. Le SICTIAM est également positionné pour assurer ce service

**Le conseil municipal émet un avis favorable** pour faire appel à ce service et désigne le centre de gestion des Hautes Alpes comme délégué à la protection des données (DPO), cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL.

**7-Questions et informations diverses;**

**-Réfection de la porte de l'église d'Ubraye et réalisation d'un auvent pour la protéger :** Le Maire présente le projet dans sa globalité ainsi qu'un devis de réfection de la porte. D'autres devis seront demandés avant la réalisation de ce projet : **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité**

**-Mise en place d'une aire de compostage des déchets:**

Le Maire informe le conseil municipal que la mise en place d'une aire de compostage communale est devenue obligatoire.

Le maire propose au conseil municipal de regarder avec le service compétent de la CCAPV les possibilités de réalisation. **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité**

**-Le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier de M le Préfet des AHP confirme que la commune a été officiellement retenue en tant que Village d'Avenir.**

Claude ROUSTAN  
MAIRE D'UBRAYE

